

Montréal, le 9 mars 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR
Dossier R-4320-2025

Pour faire suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) transmet, par la présente, le calendrier de l'audience qui aura lieu **en présentiel les 10 et 11 mars 2026, à compter de 9h00.**

Dans leur lettre de planification d'audience, le ROÉÉ prévoit un contre-interrogatoire de 40 minutes, tandis que la FCEI et le RTIEÉ prévoient chacun 45 minutes pour le panel 1 d'Énergir. La Régie juge qu'un temps de 30 minutes serait raisonnable eu égard aux enjeux soulevés par les intervenants. Aux fins de la planification de l'audience, la Régie limite le temps de ces contre-interrogatoires à 30 minutes.

Par ailleurs, la Régie juge qu'un temps de 30 minutes par témoin pour la présentation de la preuve est suffisant. Ainsi, la Régie limite le temps de présentation de l'AQPER à 1h00 et celui du RTIEÉ à 30 minutes.

De plus, la Régie informe dès maintenant les participants que les argumentations et la réplique s'effectueront par écrit. Les modalités seront communiquées lors de l'audience.

Enfin, la Régie tiendra une **audience à huis clos** pour le panel 2, mercredi le 11 mars 2026 en après-midi. Elle demande à Énergir de s'assurer que les témoins soient disponibles lors de l'audience.

La Régie s'attend à ce que tous les participants respectent le temps prévu et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Veillez noter que la Régie a prévu des pauses lunch d'au plus 75 minutes.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss

p.j.